

Communiqués relatifs au dépôt par France Télécom d'une garantie de cours visant les actions et les bons de souscription ("BSA") de la société Groupe Silicomp au prix de 20 euros par action et 1,40 euro par BSA

Les présents communiqués ont été établis et diffusés en application de l'article 231-27 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers

AVERTISSEMENT IMPORTANT

La garantie de cours est réalisée exclusivement en France. L'offre et l'acceptation de l'offre dans le cadre de la garantie de cours peuvent faire l'objet dans certains pays d'une réglementation spécifique. Les personnes concernées sont tenues de se renseigner sur les restrictions locales éventuellement applicables et de s'y conformer. En particulier, la garantie de cours n'est pas faite, directement ou indirectement, aux Etats Unis ou à des personnes ayant résidence aux Etats Unis. En conséquence, le présent communiqué ni aucun autre document relatif à la garantie de cours ne doit être envoyé par courrier, ni communiqué, ni diffusé aux Etats Unis de quelque manière que ce soit.



L'Autorité des marchés financiers ("AMF") a, dans sa séance du 2 février 2007; déclaré conforme à son règlement la note d'information de la garantie de cours (visa n°07-033 en date du 2 février 2007), déposée le 19 janvier 2007 par Lazard Frères Banque agissant pour le compte de France Télécom, portant sur la totalité des actions et des bons de souscription d'actions ("BSA") de la société Groupe Silicomp non détenus par France Télécom, au prix de 20 euros par action et de 1,40 euro par BSA (la "Garantie de Cours").

En application des articles 237-14 et suivants du Règlement général de l'AMF, France Télécom se réserve la faculté de demander à l'AMF, dans un délai de trois mois à l'issue de la clôture de la Garantie de Cours, la mise en œuvre d'un retrait obligatoire si les actions et les actions qui seraient issues de l'exercice de BSA non présentés par les actionnaires/propriétaires de BSA de Groupe Silicomp ne représentent pas plus de 5% du capital ou des droits de vote, moyennant indemnisation de ces derniers au prix de 20 euros par action et de 1,40 euro par BSA.

La note d'information ainsi que les informations relatives aux caractéristiques notamment juridiques, financières et comptables de France Télécom figurant dans le document de référence de France Télécom et ses actualisations sont disponibles sur les sites Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et de France Télécom (www.francetelecom.com).

Des exemplaires de la note d'information sont également disponibles sans frais sous format papier auprès du service actionnaires de France Télécom, 6, place d'Alleray 75505 Paris cedex 15 ou sur demande exprimée par courrier auprès de Lazard Frères Banque, 121 boulevard Haussmann 75008 Paris.

A propos de France Télécom

France Télécom, un des principaux opérateurs de télécommunications au monde, sert plus de 153 millions de clients sur les cinq continents (220 pays ou territoires) au 30 septembre 2006 et a réalisé en 2005 un chiffre d'affaires consolidé de 49 milliards d'euros en normes IFRS (38,4 milliards d'euros sur les 9 premiers mois de 2006). Lancé en juin 2005, le programme NExT (Nouvelle Expérience des Télécommunications) permet au Groupe de poursuivre sa transformation d'opérateur intégré afin de faire de France Télécom l'opérateur de référence des nouveaux services de télécommunications en Europe. Depuis juin 2006, Orange est ainsi devenue la marque unique du Groupe pour l'Internet, la télévision et le mobile en France, au Royaume-Uni, aux Pays-Bas et en Espagne, et Orange Business Services la marque des services offerts aux entreprises dans le monde. France Télécom est le second opérateur mobile et fournisseur d'accès Internet en Europe et parmi les leaders mondiaux des services de télécommunications aux entreprises multinationales.

France Télécom (NYSE:FTE) est cotée sur le marché Eurolist d'Euronext Paris et sur le New York Stock Exchange.



L'Autorité des marchés financiers ("AMF") a, dans sa séance du 2 février 2007; déclaré conforme à son règlement la note d'information en réponse de Groupe Silicomp (visa n°07-034 en date du 2 février 2007) à la garantie de cours initiée par France Télécom, portant sur la totalité des actions et des bons de souscription d'actions ("BSA") de la société Groupe Silicomp non détenus par France Télécom, au prix de 20 euros par action et de 1,40 euro par BSA (la "Garantie de Cours").

Conformément aux articles 261-1-I 1°, 2°, 4° et 5°, 261-1-II et 237-16 du Règlement général de l'AMF, le conseil d'administration de Groupe Silicomp dans sa séance du 15 décembre 2006 a désigné en qualité d'expert indépendant le cabinet Détröyat & Associés dans le cadre du projet de garantie de cours sur les actions et BSA de Groupe Silicomp par France Télécom, suivi éventuellement d'un retrait obligatoire en cas de franchissement du seuil de 95% du capital et des droits de vote par France Télécom à la clôture de la garantie de cours.

Les conclusions du rapport de l'expert indépendant en date du 17 janvier 2007 sont présentées ci-après :

"ATTESTATION D'EQUITE :

Nos travaux nous conduisent à retenir des évaluations comprises entre 16,61 € (comparables boursiers) et 19,27 € (transactions comparables). Ces résultats sont complétés par la référence au prix d'acquisition du bloc de contrôle, soit 20 €, et par le cours de bourse moyen un mois pondéré de l'action Groupe Silicomp précédant cette transaction, soit 15,07 €. L'ensemble de ces critères fait ressortir des primes comprises entre 3,8% (transactions comparables) et 32,7% (cours de bourse), tels que résumées ci-après :

	En € par action		Prime offerte
DCF	17,58		13,8%
Comparables boursiers	16,61		20,4%
Valeur théorique hors prime		17,09	17,0%
Transactions comparables	19,27		3,8%
Bloc de contrôle	20,00		0,0%
Cours de bourse moyen pondéré 1 mois au 07/11/2006	15,07		32,7%

Les prix de 20 € par action et de 1,4 € par BSA sont égaux à ceux offerts pour l'acquisition du bloc de contrôle par France Telecom. Nous nous sommes assurés qu'il n'existait pas de complément de prix.

Le prix de 20 € par action Groupe Silicomp est supérieur à tous ceux qui résultent d'une analyse multicritères.

Le prix de 1,4 € par BSA respecte le principe d'égalité de traitement entre les porteurs d'instruments financiers de catégories différentes.

Les contrats de service signés avec deux des cédants du bloc de contrôle, tout comme les conditions d'évaluation des options de souscription d'actions non encore exerçables n'appellent aucun commentaire de notre part.

En conséquence, les prix offerts de 20 € par action Groupe Silicomp et de 1,4 € par BSA sont équitables pour les porteurs minoritaires."

Le conseil d'administration de Groupe Silicomp, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés lors de sa séance du 15 janvier 2007, a rendu l'avis motivé suivant :

"L'offre initiée par France Télécom présente un intérêt certain pour la Société, ses clients, ses salariés et ses partenaires compte tenu des perspectives de poursuite de son développement favorables au sein du groupe France Télécom et de la cohérence des synergies qui ont pu être distinguées.

S'agissant des actionnaires, le conseil constate que le prix de 20€ par action et 1,40€ par bon de souscription d'action Silicomp 2007 représente une prime de plus de 37% sur le cours moyen du mois précédent l'annonce de l'offre le 8 novembre 2006. Le conseil estime que ce prix permet à l'ensemble des actionnaires de la Société de valoriser dans de très bonnes conditions leur participation au capital de la Société et qu'il est donc dans l'intérêt des actionnaires minoritaires de céder leurs actions et bons de souscription d'actions Silicomp 2007 dans le cadre de la garantie de cours initiée par France Télécom.

Le conseil prend également connaissance du projet de rapport de l'expert indépendant, le cabinet Détroizat & Associés. Après examen de ces éléments, le conseil a relevé que le prix offert a été jugé équitable par l'expert indépendant d'un point de vue financier dans le cadre de la garantie de cours et qu'il correspond au prix de cession par les actionnaires majoritaires à France Télécom de leurs actions et de leurs BSA Groupe Silicomp, tel que défini dans le Contrat d'Acquisition et résultant lui-même d'un processus compétitif d'appel d'offres.

Le conseil estime enfin que ce prix constitue une valorisation satisfaisante dans le cadre de la procédure de retrait obligatoire qu'entend initier France Télécom si elle vient à être en mesure à l'issue de la garantie de cours de lancer une telle procédure selon l'atteinte ou non des seuils fixés par l'article 237-14 du règlement général de l'AMF."

La note d'information en réponse de Groupe Silicomp est disponible sur son site internet (www.silicomp.fr) et sur le site internet de l'AMF (www.amf-france.org) et sans frais auprès de Groupe Silicomp, 195, rue Lavoisier – 38330 Montbonnot Saint Martin.

Les informations relatives aux caractéristiques notamment juridiques, financières et comptables, de Groupe Silicomp figurent dans le document de référence de Groupe Silicomp déposé auprès de l'AMF le 3 avril 2006 sous le numéro D06-0199 et dans son actualisation déposée à l'AMF le 2 février 2007 qui sont disponibles sur les sites Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et de Groupe Silicomp (www.silicomp.fr).

A propos de Groupe Silicomp

Groupe Silicomp, première Société de Solutions en Technologie Informatique, offre des solutions innovantes, comportant un fort apport technologique. Le Groupe intervient en conseil et réalisation avec une compétence marquée en sécurité informatique. La maîtrise et l'intégration des systèmes réseaux, des applications industrielles, de l'informatique embarquée et temps réel confirme son savoir-faire unique pour développer les systèmes communicants de votre avenir. Avec une présence sur trois continents, Groupe Silicomp est un partenaire idéal des grands industriels. Pour plus d'information : www.silicomp.fr

Groupe SILICOMP (ISIN FR0000063794) est coté sur Euronext Paris (Eurolist – compartiment C) depuis le 16 juin 1998.